

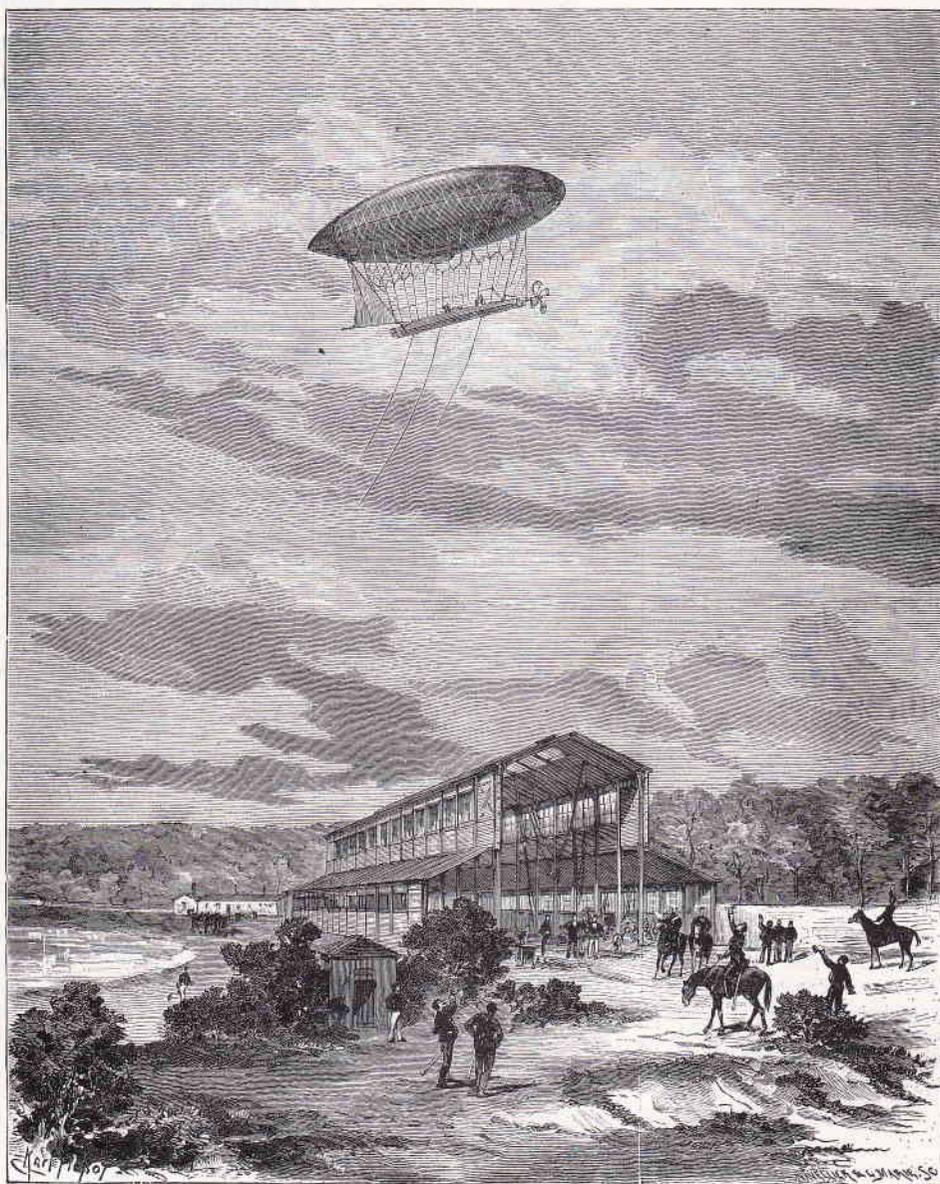
# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4, Rue des Capucins, 92190 MEUDON

Bulletin n° 37

3 Francs

1978 - N° 3



**Le vol historique du 9 Août 1884**

Le Dirigeable "La France" quitte Chalais-Meudon  
et pour la première fois au monde va réussir un circuit complet dans les airs.

## Assemblée Générale du Comité

Les membres du Comité de Sauvegarde des Sites sont convoqués à l'Assemblée Générale du Comité qui aura lieu le mardi 5 décembre à 20 h 30 dans la salle de réunion de la Mairie.

Ordre du jour :

- Renouvellement du Conseil ;
- Rapport financier ;
- Rapport moral ;
- Compte rendu d'activité ;
- Discussion.

Comme pour l'Assemblée Générale précédente, il n'a pas été prévu de conférence par une personnalité pour permettre un large échange de vues sur les problèmes du ressort du Comité. L'intérêt de cette Assemblée n'échappera pas aux membres du Comité, qui, nous l'espérons, poseront de nombreuses questions concernant les différents quartiers, y compris Meudon-la-Forêt.

## Réunion du Conseil du 18 Octobre 1978

CHEZ M. GUILLAUD, PRESIDENT.

*Présents :*

Mmes Giry-Gouret, Goublin ;  
MM. Ader, Bégué, Bocquet, Clouzeau, Courchinoux, Gayral, de Gonneville, Guillaud, Jantzen, Julien-Laferrière, Meslet, Millet, Colonel Moraine, Néel, Olivier-Lacamp, Rémon, Rimsky, Susse, Tortrat, de Traverse, Watine.

*Excusés :*

Mme Peltier, Mlles Auboyer, Mauriange.

Général Brunet, MM. Cossé, Graff, Roux-Devillas, Sabatier.

*Assistent à la séance :*

M. Boullault, Commandant Verdier.

M. Guillaud fait la communication suivante :

Notre Président d'Honneur, le Professeur Louis Néel, prix Nobel, vient de faire paraître un très beau livre,

qui est la somme des principales œuvres de sa vie scientifique.

Ce livre présente le plus haut intérêt, non seulement pour les physiciens actuels, mais aussi pour les générations de physiciens à venir, qui y découvriront les bases même du magnétisme.

Au nom du Comité, je le félicite très chaleureusement.

### 1 — LES COTISATIONS ET LES DELEGUES DE QUARTIER

M. Guillaud attire à nouveau l'attention des membres du Comité sur le fait que nombre d'entre eux ne se sont pas encore acquittés de la cotisation de 1978.

Il s'agit là d'un danger grave qui

menace la vie même du Comité qui, pour agir efficacement, doit être soutenu par de nombreux adhérents.

C'est pourquoi il lance un nouvel appel aux retardataires.

La nouvelle structure des anima-

teurs de quartier se met en place, elle sera le trait d'union entre nos adhérents et le Conseil. En particulier elle permettra d'être très vigilant pour tout ce qui concerne nos activités dans chaque quartier.

### 2 — PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

M. Julien-Laferrière signale que, depuis la dernière réunion de notre Conseil, le Maire de Meudon a reçu du GEP un dossier comprenant :

— le plan donnant les caractéristi-

ques prévues pour les différents secteurs et pour la voirie ;

— le projet de règlement d'urbanisme ;

— divers documents annexes, notam-

ment une énumération des servitudes telles que celles résultant du classement ou de l'inscription des monuments historiques ou des sites, ainsi que la liste des équipements publics.

Ces documents ont été approuvés par le Conseil Municipal dans sa réunion du 14 septembre à la suite d'un exposé du Maire, précisant que les représentants du Conseil Municipal au Groupe de Travail officiel avaient insisté et obtenu que les COS soient diminués de manière que le COS moyen prévu se rapproche du COS moyen actuel. Le Maire a également indiqué qu'en ce qui concernait la voirie, des réductions de largeur avaient été obtenues, notamment pour la route des Gardes entre la rue de la Tour et l'avenue du Château.

Dans sa délibération, le Conseil Municipal a précisé qu'en attendant l'adoption du projet définitif de POS, le projet qu'il approuvait servirait de base à l'instruction des permis de construire.

Ce projet doit être adressé prochainement pour enquête, aux différents services intéressés, et ce n'est qu'à la suite des avis émis par ces

services et leur prise en compte éventuelle qu'un projet définitif, après nouvelle réunion du Groupe de Travail, pourrait être établi et mis à l'enquête publique.

Notre Comité étant agréé, les mêmes documents doivent lui être adressés et il aura à émettre son avis dans les mêmes conditions que les services consultés.

Dès que le dossier lui sera parvenu, il aura donc à constituer une Commission pour les examiner et proposer au Conseil les observations à adresser au Groupe de Travail (GEP).

Le plan de zonage figurant dans le dossier en question doit correspondre dans ses grandes lignes au projet sommaire établi en février dernier par le GEP. Ce projet nous avait été communiqué et nous vous avons fait part de ses dispositions, ainsi que de nos premiers entretiens avec la Mairie et le GEP à son sujet, au cours de nos réunions des

15 mars et 27 mai 1978. Bien que, comme l'a indiqué M. Gauer au Conseil Municipal, les COS aient été abaissés, par rapport au projet précédent, dans un certain nombre de secteurs, le Comité avait exprimé des réserves sur plusieurs points, réserves qui avaient déjà fait l'objet d'entretiens avec les Services Techniques de la Mairie et les Services du GEP.

Notre Commission aura donc à préciser les points sur lesquels les réserves du Comité doivent être maintenues, et, après approbation par notre Conseil, ses conclusions seront adressées officiellement au Groupe de Travail.

Bien que le Conseil Municipal ait exprimé le souhait que la procédure de consultation des services soit menée avec célérité et que le projet définitif du POS de Meudon soit mis à l'enquête le plus rapidement possible, M. Guillaud craint qu'un délai assez long ne s'écoule avant l'achèvement des différentes formalités.

### 3 - CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE 10, RUE DE LA TOUR

Il s'agit d'un projet de construction, 10 rue de la Tour, sur un terrain d'environ 1 200 m<sup>2</sup> qui appartenait à la Société des Eaux.

Le nouveau propriétaire de cette parcelle a déposé une demande de permis de construire en utilisant un COS de 1.

C'est un problème d'une brûlante actualité, complexe et qui intéresse de nombreux Meudonnais et en particulier les habitants du quartier de Bellevue.

Notre Comité a pris une position très nette et s'élève contre une construction qui n'a pas sa place rue de la Tour.

Voici, d'une façon aussi objective et brève que possible, l'exposé de la situation.

Le 21 janvier 1978 se réunissait un Groupe de Travail ayant pour objet d'étudier le projet de POS de Meudon et de proposer des solutions.

Ce groupe, composé de représentants de la Municipalité, du GEP (Equipe) et des services intéressés (Bâtiments de France, Education Nationale, SNCF, RATP, etc.) proposa, en particulier, un COS de 0,7 pour le secteur comprenant la rue de la Tour, côté gauche dans le sens qui conduit à l'avenue du 11-Novembre.

A ce sujet, nous précisons que notre Comité a demandé pour ce secteur, au début de l'étude du POS en 1972, un COS de 0,4.

A la séance du 9 mars 1978, le Conseil Municipal de Meudon votait à l'unanimité la définition de son action en ce qui concerne le POS, à savoir : « une diminution des COS pour se rapprocher le plus possible de la situation actuelle ».

Il s'agissait là d'un engagement d'une très grande portée qui était souhaité, depuis 1972, par notre Comité, car les conséquences en sont et en seront grandes.

Mais, le 5 avril 1978 était remis au propriétaire du terrain un certificat d'urbanisme comportant un COS de 1 pour toute construction pouvant s'édifier 10, rue de la Tour. Rappelons qu'un certificat d'urbanisme est valable pendant 6 mois ; la date limite du dépôt d'une demande de permis de construire, conforme aux stipulations du certificat, était donc le 5 octobre.

Pour justifier ce COS de 1, alors que le Groupe de Travail avait retenu un COS de 0,7, il nous a été dit que le COS de 1 avait été proposé par le Conseil Municipal lors d'un vote intervenu en 1974 et que, depuis cette date, aucun vote n'avait eu lieu concernant les valeurs numé-

riques des COS du POS ; de ce fait les propositions du Groupe de Travail n'ayant pas été officialisées par un vote ne pouvaient être retenues.

Il s'agit d'une interprétation qui peut être discutée.

Devant une telle situation qui, si elle se concrétisait, porterait une atteinte grave à tout le quartier, le Comité lança une pétition dont la conclusion était la suivante :

« C'est pourquoi nous nous opposons à un tel projet et demandons avec la plus grande fermeté aux autorités compétentes et notamment à Monsieur le Maire de Meudon, d'user de son pouvoir pour empêcher la réalisation d'une telle construction. »

Cette pétition, largement diffusée par les habitants du quartier, recueillit rapidement plus de 200 signatures. (Elle en aurait recueilli bien davantage si elle n'avait été arrêtée au bout de quelques jours ; le Comité ayant jugé que ce nombre de signatures était suffisant pour être significatif).

Avec commentaires du Comité, elle fut envoyée à MM. le Préfet et le Sous-Préfet de Boulogne et remise à M. le Maire et au Directeur départemental de l'Equipe.

Nous tenons à préciser qu'elle fut bien accueillie par le Maire, son

point de vue étant très proche du nôtre.

Toutes ces personnalités sont donc bien au courant de la situation.

Avant que n'expire le temps légal de validité du certificat d'urbanisme (5 octobre), le propriétaire déposa une demande de permis de construire en utilisant le COS de 1 stipulé dans le certificat d'urbanisme.

Il est d'abord important que nous précisions qu'à la date du 14 septembre 1978, le Conseil Municipal, par un vote, affectait un COS de 0,7 au secteur dont fait partie le 10 rue de la Tour, mais ce vote n'est intervenu qu'après la délivrance du certificat d'urbanisme puisque celle-ci date du 5 avril.

La demande de permis de construire a fait, de la part du Comité, l'objet d'un examen très attentif.

Tout d'abord il s'est posé la question suivante : le COS de 1, stipulé sur le certificat d'urbanisme était-il juridiquement valable ?

Les éléments de réponse contenus en partie dans ce qui précède sont les suivants : vote du COS de 1 en 1974, vote unanime du 9 mars 1978 d'un principe déterminant d'une façon générale les valeurs du COS, 5 avril, certificat d'urbanisme avec un COS de 1. A ces données nous en ajouterons 2 autres : à la séance d'adjudication c'est un COS de 0,7 et non de 1 qui a été annoncé, et le certificat ne comporte aucun avis de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.

Nous ne ferons, pour le moment, pas d'autres commentaires sur la validité du COS de 1, mais cette validité fait l'objet d'une étude de notre part.

L'examen du Comité a porté aussi et surtout sur le projet de constructions lui-même pour savoir : si le COS et le règlement d'urbanisme étaient respectés et si l'architecture était satisfaisante et pouvait s'intégrer dans le secteur.

Nos conclusions ont été les suivantes :

a) tant en ce qui concerne l'emprise au sol que le COS, les constructions ne satisfont pas aux conditions imposées : l'emprise au sol est trop élevée et le COS, en réalité, est nettement supérieur à 1 ;

b) le bâtiment projeté est médiocre et s'inscrit très mal dans l'environnement.

Sans entrer dans le détail, disons que l'aspect en volume, les espaces verts, l'architecture ne peuvent être admis.

En résumé, le Comité considère que la construction projetée tant en ce qui concerne le non respect des règles figurant au POS, que sa valeur et son insertion dans le secteur, devraient faire l'objet d'un refus.

Il va de soi que le Comité agira par tous les moyens dont il dispose pour faire échec à une telle implantation.

#### 4 — ELARGISSEMENT DE LA RUE JEAN-BRUNET

A la suite d'une enquête d'utilité publique concernant l'élargissement de la rue Jean-Brunet, un vote du Conseil Municipal est intervenu le 14 septembre dernier, approuvant l'élargissement de la rue Jean-Brunet jusqu'à l'avenue Le Corbeiller et conformément aux conclusions du Commissaire-Enquêteur.

A ce sujet M. Millet fait d'abord les observations suivantes :

— Le courant de circulation, créé par cette nouvelle voie qui débouche sur un axe principal, devrait se référer à un plan général de circulation et de transports de la ville qui commande les opérations secondaires et en contrôle les nécessités. Le rattachement à ce plan général n'étant pas évoqué, tous les doutes subsistent.

— La création de cette nouvelle voie va transformer le quartier en permettant l'augmentation de la densité de population, et le remplacement du tissu pavillonnaire actuel par des immeubles collectifs.

En conséquence, il s'impose de procéder à un réaménagement foncier de l'îlot situé au sud-est de la voie, le parcellaire existant étant totalement inadapté à des programmes cohérents de constructions collectives.

M. Guillaud fait ensuite remarquer que le Comité a pris nettement position en ce qui concerne l'élargisse-

ment de la rue Jean-Brunet.

En particulier il a exposé son point de vue au Commissaire-Enquêteur. Il a demandé en le justifiant, que la rue Jean-Brunet ne débouche pas sur l'avenue Le Corbeiller et qu'un tourne-ride soit réalisé afin d'assurer la circulation et le désenclavement.

Voici la partie du rapport du Commissaire-Enquêteur en réponse aux propositions faites par le Comité :

... « que la solution proposée par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon tendant à ne pas faire déboucher la rue Jean-Brunet sur l'avenue Le Corbeiller, tout en désenclavant le terrain affecté à la construction de l'O.P.H.L.M. en prolongeant seulement la portion de voie viabilisée sur une longueur d'environ 25 mètres et d'aménager un « tourne-ride » pour le retour des véhicules, pour séduisante qu'elle soit, n'apparaît pas comme étant envisageable en raison du fait que la largeur de la chaussée ne permet pas la circulation de 2 files de voitures en tenant compte du stationnement et que, dans ces conditions, l'accès aux bâtiments H.L.M. pourrait être rendu difficile aux services de sécurité et d'enlèvement des ordures ménagères.

« Que par contre, pour éviter un nouveau carrefour dangereux au croisement avec l'avenue Le Corbeil-

ler, il suffirait, la rue Jean-Brunet étant en sens obligatoire, d'interdire le virage à gauche ».

Le Comité ne partage pas ce point de vue, l'expérience montre en effet que dans des conditions identiques et même moins bonnes, les services de sécurité et d'enlèvement des ordures ménagères ne sont pas bloqués.

Nous voudrions aussi insister sur le fait, comme l'a dit M. Millet, qu'un remodelage foncier est nécessaire.

En l'état actuel des parcelles, l'implantation d'H.L.M. sur le terrain appartenant à l'Office ne peut recevoir de solution satisfaisante.

Le Comité, qui attache une grande importance aux constructions d'H.L.M. souhaite que cette question soit étudiée avec tout le soin nécessaire.

Il apparaît clairement que la solution satisfaisante consisterait à bâtir des H.L.M. non pas sur le seul terrain actuel de l'Office, mais sur un terrain agrandi par l'apport de la propriété voisine du côté de l'avenue Le Corbeiller. L'Administration dispose des moyens nécessaires pour réaliser cette opération.

Dans ces conditions non seulement la construction d'H.L.M. recevrait une solution correcte, mais le tourne-ride pourrait s'insérer convenablement.

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

## MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON

Tél. 626-65-25

### PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art  
Papeterie - Presse  
Jeux éducatifs

## Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

### DROGUERIE CADEAUX

### Maison HUTTE

35, rue de la République  
92 - MEUDON

Tél. : 534-13-81

Ménage - Vaisselle  
Verrerie - Plastique  
Brosserie - Entretien  
Peinture - Papiers peints  
Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix)  
MEUDON - Tél. 534-13-53

GARANTIE DES MARQUES  
GARANTIE DES PRIX

## 5 — AMENAGEMENT ET RESTAURATION DES PROPRIETES PAUMIER-PUAUX

M. Guillaud fait l'exposé suivant :

Il s'agit d'un ensemble foncier et immobilier limité par la rue de l'Orphelinat, la ruelle Hérault, la rue d'Arthelon, la ruelle des Ménagères, d'une superficie totale d'environ 4 hectares.

Ce quartier se compose essentiellement des deux propriétés classées (sites pittoresques) PAUMIER et PUAUX (la Source) de respectivement 3 et 1 hectares environ.

La propriété PAUMIER a été classée le 9 janvier 1961 et la Fondation de France en a reçu donation le 28 septembre 1972, la clause essentielle étant la suivante :

« La présente donation est consentie à charge par la Fondation de France de faire affecter la parcelle cadastrée section AN n° 296, à la création d'un établissement consacré à l'enseignement des Beaux-Arts, de préférence à l'Architecture, ou à toute autre discipline se rapportant à l'étude de l'environnement et de l'urbanisme.

« Egalement la Fondation de France devra, par priorité, offrir la disposition de ce terrain à l'Etat, pour qu'il édifie un établissement de cette nature, de caractère durable, destiné

à accueillir de façon permanente des étudiants et des enseignants. »

Depuis le 28 septembre 1972, date de la donation, la Fondation de France, malgré ses démarches, n'a pu découvrir aucun service d'Etat s'intéressant à cette propriété.

Depuis la date du classement et en particulier depuis la date de la donation, la propriété PAUMIER a été, pratiquement, laissée à l'abandon. Les arbres, recensés par les Services des Eaux et Forêts, ont grandement souffert ; plus de la moitié d'entre eux devront être abattus. Les clôtures ont été démolies. Les débris de toutes sortes s'amoncellent, certaines parties parmi les plus belles servent de décharges sauvages. Des « squatters » se sont installés dans des bâtiments.

En un mot, cette propriété est transformée en « zone » qui défigure un quartier de Meudon.

En dehors de la grande parcelle n° 296 de 30 959 m<sup>2</sup>, 3 parcelles séparées d'un total de 4 812 m<sup>2</sup> du bas de la propriété PAUMIER, entrent aussi dans la donation. Par les termes mêmes de cette dernière elles sont aliénables et constructibles en conformité avec le POS. D'ailleurs des demandes de permis

de construire ont déjà été déposées.

La propriété PUAUX a été classée également le 9 janvier 1961, à la demande expresse de son ancien propriétaire M. l'Ambassadeur de France Gabriel Puaux.

Cette propriété, après la mort de M. Puaux, a été acquise par la Société SEPIMO-LA HENIN qui a déjà déposé d'ailleurs des demandes de permis de construire.

Depuis la date de son acquisition en 1973, cette propriété a été laissée partiellement à l'abandon. Une partie du bâtiment principal est un des rares vestiges du XVIII<sup>e</sup> siècle restant encore à Meudon et qu'il faut protéger.

Il est certain que le maintien du classement des propriétés PUAUX-PAUMIER devient de plus en plus discutable si la rénovation de l'ensemble n'est pas réalisée.

Une étude est faite actuellement pour dégager les solutions possibles. En particulier un parc ouvert au public serait aménagé sur la partie la plus importante et la plus pittoresque de la grande parcelle, ainsi qu'un terrain de jeux pour enfants.

Des détails précis sur l'aménagement pourront être donnés prochainement.

## 6 — LA GRANDE PERSPECTIVE

Dans notre Bulletin N° 36, nous faisons état des trois études conduites parallèlement à propos de la restauration de la Grande Perspective.

Au cours de la réunion du Conseil du 20 octobre, M. Michel Jantzen a exposé les grandes lignes d'une partie du travail qui lui a été demandé. Le sujet traité concernait les propositions d'utilisation de l'ensemble des terrains objet du projet.

Il ressort du schéma qui a été présenté que les points sur lesquels se posent les problèmes les plus délicats sont les suivants :

- traversée de la RN 186 A,
- intégration des terrains de sports et des équipements administratifs sur les terrains actuellement occupés par l'ONERA,
- préservation des espaces plantés dans cette même zone et les zones voisines.

Les différents secteurs à aménager

ont été considérés à partir des points d'observation privilégiés que constituent l'extrémité de la Grande Terrasse, le sommet du Tapis Vert, et également depuis les différents points d'observation que découvrent les promeneurs parcourant ce vaste ensemble.

L'esprit de ce projet n'est pas de proposer une reconstitution rigoureuse d'un état ancien, mais plutôt d'aménager l'espace en fonction des possibilités laissées par l'histoire, le dessin original servant de structure à l'ensemble.

Sans entrer dans le détail, nous retiendrons les propositions faites pour les éléments principaux :

Le principe d'une clôture continue constituée par les murs existants est retenu, avec quatre points d'accès : la Grande Terrasse, les jardins de la Villa Molière, la rue des Vertugadins, l'extrémité de l'avenue de

Trivaux. A ce dernier accès, une vaste aire de stationnement serait aménagée.

Une partie des anciens jardins hauts, devenus espace boisé couvrant le point culminant, serait intégrée à l'ensemble. Le dessin du parterre de l'Orangerie et de la Grande Perspective proprement dite serait reconstitué.

Une partie des anciens jardins bas (la plus boisée actuellement occupée par l'ONERA) serait aménagée en jardin public facilement accessible depuis le centre et le quartier d'Arthelon.

Le reste des terrains de l'ONERA accueillerait des installations sportives et quelques équipements administratifs : police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, ateliers et garages municipaux.

L'étude foncière confiée à M. Jaubert est pratiquement achevée.

**Cabinet**

**J. PILLOT**

Toutes Assurances

Votre Assureur

C<sup>ie</sup> La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République  
Meudon**

**Tél. 534-16-13**

“ BELLEVUE-DECORATION ”

**TAPISSERIE  
DECORATION**

J. DESCOUT - Gérant

21, Rue Marcel Allégot  
92190 MEUDON-BELLEVUE  
Téléphone : 534.11.78



**GARAGE RABELAIS**

**CITROEN MEUDON**

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

**LA LIBRAIRIE DE BELLEVUE**

LIVRES - PHOTO

JEUX ÉDUCATIFS

PHOTOCOPIE

PAPETERIE

22, RUE MARCEL-ALLÉGOT - 534-19-87

L'étude d'environnement confiée à l'IAURIF est également très avancée.

Le Conseil est heureux de constater les études concernant la Grande

Grande Perspective progressent et il adresse tous ses remerciements à son Vice-Président M. Jantzen et à M. Jaubert.

Des problèmes restent posés et méritent d'être éclaircis. Le Comité ne relâchera pas son effort, aidé en cela par nos élus locaux.

## 7 — LES ETANGS

M. Julien-Laferrière rappelle que le programme de rénovation des étangs de la Forêt de Meudon, élaboré en commun par l'Office National des Forêts, la Direction Départementale de l'Équipement et la Ville de Meudon, a été exposé au Conseil du Comité au cours de sa réunion du 27 mai. Ce programme consistait à :

- réparer la vidange de l'étang de Villebon,
- recalibrer et maçonner, au moyen de pavés de récupération, le ru conduisant les eaux de l'étang de Villebon dans celui de Meudon,
- refaire l'étanchéité de la digue de l'étang de Meudon, au moyen d'une membrane souple capable de supporter des déformations importantes et recouverte de terre pour que les berges de la digue restent vertes,
- améliorer l'équilibre hydraulique de la chaîne des étangs et les conditions de transit de l'eau par :
  - la création d'un nouveau trop-plein pour l'étang de Meudon,
  - la réfection de l'entrée du passage des eaux sous la route des Sept-Tournants,
  - la réfection de l'entrée du passage des eaux sous la route forestière des étangs en amont de l'étang de Chalais,
- supprimer la pollution des étangs par les eaux venant de Meudon-la-Forêt et de Villebon : les faibles débits, par temps sec, sont constitués d'eaux usées ou pluviales renfermant des éléments polluants provenant des aires urbaines. Ils seront détournés des étangs par une canalisation de faible diamètre évitant l'étang de Chalais et aboutissant au réseau d'égouts de la Ville de Meudon. Seules les grosses pluies, amenant des eaux qui devraient être

à faible pollution, iront alimenter les étangs de Villebon et de Meudon.

Ce programme de travaux a été entrepris avant les vacances : la remise en état du ru entre les étangs de Villebon et de Meudon est terminée, l'aspect est très satisfaisant ; le pont réalisé il y a quelques années sur les dessins de M. Jantzen est bien mis en valeur. L'étang de Meudon a été vidé et nettoyé, sa digue a été reformée et la membrane souple assurant son étanchéité a été posée.

L'étang de Villebon qui avait été vidé pour emmagasiner les eaux pendant les travaux de réfection du ru et ceux de l'étang de Meudon, a des eaux extrêmement polluées, il reçoit actuellement les effluents de temps sec qui, ultérieurement, seront détournés des étangs et seront conduits à l'égout de la Ville de Meudon.

Une visite sur place, faite par MM. Guillaud, Julien-Laferrière et Bocquet le 2 octobre avec M. Boutonnier, Ingénieur de l'Office National des Forêts a permis de constater que malgré la période de sécheresse, la conduite qui ne devait recevoir que les eaux pluviales de Meudon-la-Forêt et de Villebon, avait un débit non négligeable et constitué d'eaux très polluées : sur les trois débouchés de cette conduite dans l'étang, deux recevaient des mousses blanchâtres semblant être des détergents, le troisième recevait des eaux fortement colorées en rouge. Une visite effectuée par M. Julien-Laferrière quelques jours plus tard, toujours par temps sec, a décelé l'arrivée, dans les deux premiers débouchés, d'eaux limoneuses verdâtres, le troisième ne recevant aucun débit.

La conduite venant de Meudon-la-Forêt et de Villebon, qui ne devrait

amener que des eaux pluviales peu polluées, reçoit donc, en permanence, un débit à forte pollution, et il est à craindre que, malgré les travaux en cours, qui apporteront certainement une amélioration, les étangs ne soient encore très pollués par l'arrivée, en période d'orages, d'eaux pluviales chargées de produits polluants.

Il est donc indispensable que l'on arrive à déterminer l'origine de ces produits polluants et, dans ce but, il est nécessaire de prélever des échantillons sur les effluents et de procéder à leur analyse. Cette nécessité a été exposée à l'Office National des Forêts et aux Services Techniques de la Mairie.

Les travaux figurant au programme 1979 établi par l'Office National des Forêts, et dont il avait été question dans notre Bulletin N° 36, doivent comprendre le raccordement, sur la conduite des effluents de temps sec aboutissant à l'égout de la Ville de Meudon, des eaux pluviales, chargées de plomb, de la voie F 18 et des eaux usées des restaurants des étangs de Villebon et de Meudon.

Les travaux actuels et futurs auront pour conséquence une diminution des arrivées d'eaux dans les étangs, et, pour maintenir une alimentation suffisante, il sera nécessaire d'améliorer la collecte des eaux de leur bassin versant : l'Office National des Forêts est bien conscient de ce problème.

Le Conseil se félicite des relations agréables et fructueuses entre le Comité et l'Office National des Forêts et remercie tout particulièrement M. Boutonnier, Ingénieur de cet office qui est toujours disposé à nous donner, sur place, tous les renseignements nécessaires et à recueillir nos suggestions.



**RESTAURANT DE TOURISME**

**Déjeuners et Dîners**

Cuisine raffinée de grande tradition ✓

42, Avenue Gallieni - Tél. 534-11-79

92190 MEUDON-BELLEVUE

*Vous souhaitez participer  
à la défense de l'environnement ?*

*Vous avez entre 16 et 20 ans ?*

**Compte épargne "Jeune projet"**

**Mettez l'imagination au pouvoir**



**Caisse d'Épargne  
de Meudon-Val-Fleury**

**7, Rue des Grimettes - Tél. 626.54.30**

**VOTRE OPTICIEN  
VAL OPTIQUE** ✓

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes grâce aux ultra-sons.  
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 534-10-43

**COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ** ✓

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

Tél. : 534-12-01

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

**Société d'Exploitation des Etablissements**

**L. WACQUANT**

ENTREPRENEUR

**27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON**

## Coup d'œil sur l'Avenue du Château

La remise en beauté de l'avenue du Château, il y a quelques années, est due aux efforts conjugués du Comité de Sauvegarde des Sites, des élus locaux et de l'Administration des Affaires Culturelles. Grâce aux deux jardiniers assermentés préposés à son entretien, et dont il faut souligner la diligence et l'efficacité, elle reste la plus noble voie de notre cité. Cependant, un certain nombre de points sont à signaler qui pourraient, si l'on n'y prenait garde, constituer le début d'une certaine dégradation.

Ainsi, les bas de l'avenue, à l'Est comme à l'Ouest (entre le 11 et le 19), deviennent des parcs à voitures à tendances sauvages. Des automobiles « ventouses » non riveraines y stationnent en quasi-permanence, comme au garage. D'autres (en raison de la proximité de la gare de Bellevue) y paressent du matin au soir. D'autre part, le bureau de poste attire une clientèle particulière et pressée, laquelle sans prendre la peine de chercher un créneau sur le béton-gazon, obstrue la contre-allée, va et vient, marche avant, marche arrière, mordant le bord de la pelouse, voire même reculant carrément sur celle-ci pour faire demi-tour. Faute vénielle quand le temps est sec, péché mortel (pour le gazon) quand le temps est à la pluie.

Certains matins d'affluence, des automobilistes exaspérés par le dé-

bit minable des feux tricolores du bas de l'avenue empruntent la contre-allée et sortent là où ils peuvent, parfois par la pelouse, qu'ils labourent sans merci. Ne parlons pas des sans-gêne (rarement riverains), qui torchonnent leur véhicule, vident les cendriers, secouent leurs tapis et jettent vieux chiffons et restes de pique-nique, là où ils ont stationné.

Serait-il possible, aux points les plus sensibles de protéger la pelouse par la barrière basse en tubes métalliques que l'on trouve en quelques points de l'avenue ?

Méfais toujours des automobiles : les arbres jeunes, plantés pour remplacer les vieux tilleuls décédés sont fréquemment éraflés. En face du 4, par exemple, il est, sur la gauche, un petit arbre dont il est très peu probable qu'il devienne centenaire. Il est en effet si fort écorché qu'on se demande comment il vit encore !

Devant le 12, les piquets protecteurs, dévissés pendant la construction du petit immeuble, n'ont jamais été revissés et sont simplement posés sur la contre-allée. Les livreurs ne se gênent pas pour les déplacer (généralement sans les remettre en place), ce qui provoque l'intrusion de parqueurs abusifs.

La grande misère des bancs, insuffisants, et en certains points effondrés ou cassés.

Un point important pour la sécurité des promeneurs, notamment celle des enfants en bas âge, serait de « reconsidérer » le débouché de la rue Berthelot dans l'avenue du Château. Pour des raisons obscures, le « stop » a été remplacé il y a déjà un certain temps, par un signal de rétrécissement (parfaitement ridicule, alors que la voie s'élargit). On a laissé la ligne blanche à sa place correcte — avant la contre-allée — mais personne ne l'observe et les voitures dévalant la rue observent (ou n'observent pas) un vague arrêt avant de s'engager sur l'avenue proprement dite, c'est-à-dire après avoir traversé la contre-allée. En ce qui concerne les voitures remontant l'avenue pour tourner à droite, c'est presque pire, car la courbe telle qu'elle est aujourd'hui a été conçue en terme d'autodrome... Elle est si tentante que les automobilistes la prennent à toute vitesse.

Enfin, un point disons collatéral à l'avenue du Château : la grille du Potager du Dauphin, au coin des rues Obeuf et Marthe-Edouard, est en train de se décomposer dans la rouille et la décrépitude. Pourrait-on aider les pères russes auxquels elle appartient pour la faire gratter et repeindre ? Elle est très belle, cette grille, et elle ajoute un charme certain à notre belle avenue.

Max Olivier-Lacamp.

## Les ascensions du ballon dirigeable " La France " à Chalais-Meudon en 1884 et 1885

Le 9 août 1884, les Meudonnais furent les témoins d'un événement capital dans l'histoire de l'aéronautique.

Pour la première fois au monde, un circuit aérien était réalisé.

Un ballon dirigeable *La France* monté par ses inventeurs, les capitaines Charles Renard et Arthur Krebs, s'éleva dans les airs en suivant un itinéraire décidé à l'avance qui le ramena à son point de départ.

Les années de travail et de recherches du capitaine Renard, créateur en 1877 du Centre aéronautique de Chalais-Meudon, étaient enfin couronnées de succès.

M. D. Lecornu, dans son traité de « Navigation aérienne » paru en 1903, nous a laissé un récit imagé de la célèbre expérience du 9 août 1884.

Ce n'est qu'en 1882 que les capitaines Renard et Krebs purent enfin commencer leurs travaux en vue de la construction d'un aérostat dirigeable. Après quelques essais préparatoires, la construction du célèbre ballon *La France* commença en 1883.

Le ballon de Meudon, plus gros à l'avant qu'à l'arrière, mesure 50,42 m de longueur et 8,40 m de diamètre maximum ; il cube ainsi 1 864 mètres. Entièrement construit

de large, formée de quatre perches en ponghée, le ballon supporte une nacelle allongée de 33 mètres de long, 2 mètres de haut et 1,40 mètre rigides en bambou réunies par des montants transversaux ; les parois sont tendues extérieurement de ponghée pour présenter une surface lisse offrant au vent le moins de prise possible.

L'hélice est en avant de la nacelle et mesure 7 mètres de diamètre. La suspension de la nacelle à la housse enveloppant l'aérostat est faite au moyen de cordes légères réunies par une corde transversale oblique réalisant la suspension triangulaire rigi-

✓  
imprimerie m. cognée  
93, rue henri-barbusse  
meudon - 027-27-22

Outillage - Bâtiment

Articles de Ménage

Eclairage \_\_\_\_\_

Couleurs et Vernis

QUINCAILLERIE du VAL-FLEURY

**B. DEDOITY**

8, Rue des Grimettes  
92190 MEUDON - 027-42-34

Allo 027-22-66 !

**JEAN-PIERRE**

Coiffeur Bioesthéticien

Dames - Messieurs - Enfants ✓

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin  
Harriet Hubbard Ayer

**3, Rue P. Wacquart, Bellevue**

MICHEL DAMOUR ✓  
**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX  
Réfection matelas & sommiers

28, Rue des Vertugadins - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 027-21-84

NOUVEAU ! un magasin d'articles de sport à Meudon

**SPORT - DÉTENTE - SERVICE**

(Près de la Place Stalingrad) ✓

Tennis (cordage raquettes en 24 h.)  
Sports d'équipe, Equitation, Ski, etc.

2, Bd des Nations-Unies, 92190 MEUDON - Téléphone 027-36-78

de. Le moteur électrique, de la force de 8,5 chevaux mesurés sur l'arbre de l'hélice, est actionné par une pile puissante et légère due au capitaine Renard. Enfin, la permanence de la forme, nécessaire à la stabilité, est assurée par un ballonnet compensateur placé à l'intérieur du ballon. Le poids total enlevé, y compris les aéronautes et le lest, est de 2 000 kilogrammes. Tout étant prêt vers le mois de mai 1884, le ballon fut gonflé et remis dans son hangar en attendant le jour propice, c'est-à-dire sans vent. Ce jour se présenta le 9 août, et à 4 heures du soir l'aérostat *La France* s'élevait pour la première fois dans les airs. Voici le récit de cette ascension raconté par le capitaine Renard :

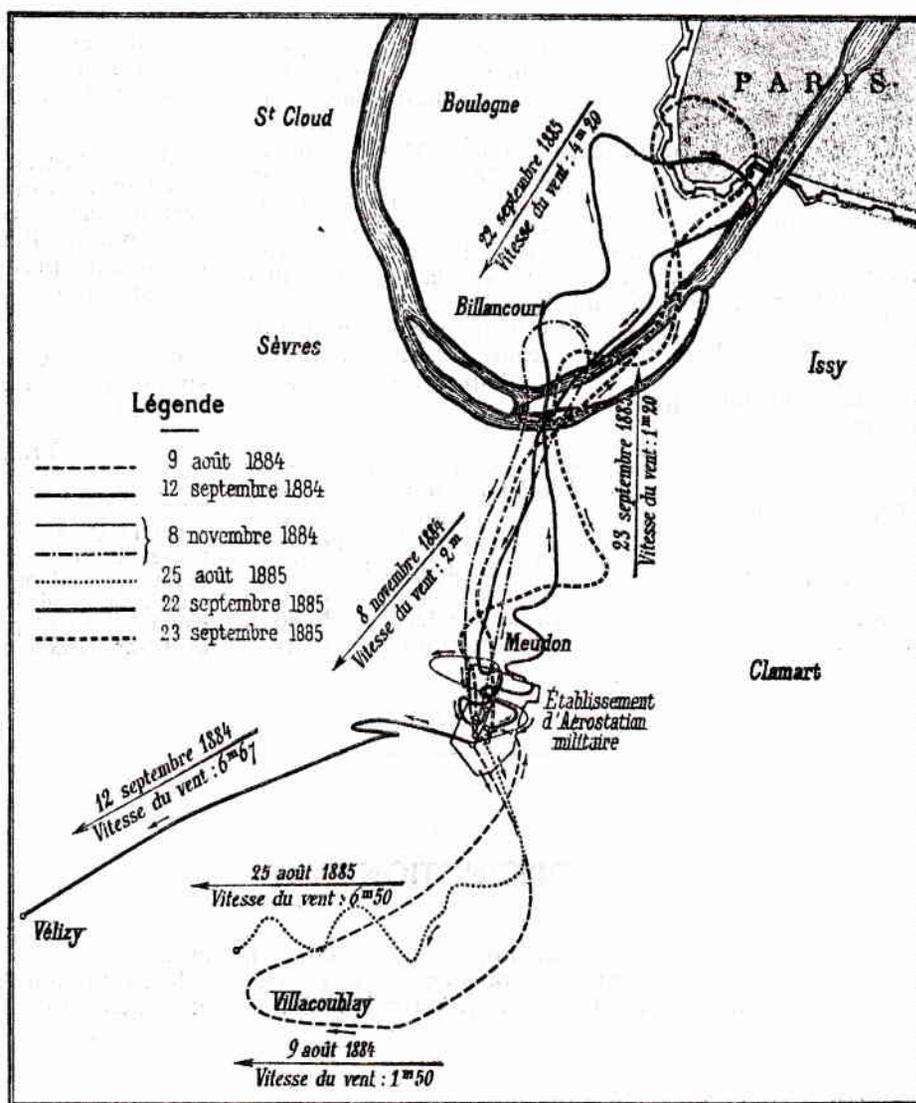
« Le ballon n'emportait que deux aéronautes, le capitaine Krebs et moi. Nous avions peu d'ambition et nous voulions seulement faire une excursion fermée de quelques kilomètres.

Bien que nous n'ayons pas osé employer ce jour-là toute notre force motrice, le résultat dépassa nos espérances.

Dès que nous eûmes atteint la hauteur des plateaux boisés qui environnent le vallon de Chalais, nous mîmes l'hélice en mouvement et nous eûmes la satisfaction de voir le ballon obéir immédiatement et suivre facilement toutes les indications du gouvernail. Nous sentîmes que nous étions absolument maîtres de notre direction et que nous pou-

vions parcourir l'atmosphère dans tous les sens aussi facilement qu'un canot à vapeur peut évoluer sur l'eau calme d'un lac. Néanmoins nous avions hâte de rentrer au port. Il nous semblait si extraordinaire de nous diriger librement dans l'air que nous craignions de nous faire illusion et que nous éprouvions le besoin de nous donner à nous-mêmes la démonstration pratique que nous avions préparée pour les autres.

Aussi, après avoir atteint Villacoublay, effectuâmes-nous notre virage et dirigeâmes-nous notre cap sur cette pelouse de départ sur laquelle nous voulions redescendre, malgré les écueils dont elle est entourée.



Les 5 voyages du dirigeable "La France" effectués depuis Chalais-Meudon en 1884 et 1885.

Bientôt nous la vîmes se rapprocher de nous, les murs du parc de Chalais furent de nouveau franchis et notre port d'atterrissage apparut à nos pieds, à 300 mètres au-dessous de notre nacelle.

L'hélice fut alors ralentie, un coup de soupape détermina la descente, pendant qu'à l'aide du propulseur et du gouvernail le ballon était maintenu sur la verticale du point où nous attendaient nos aides. Tout se passa suivant nos prévisions, et la nacelle vint se poser doucement sur la pelouse d'où elle était partie.

Telle fut cette première ascension où l'on vit pour la première fois un ballon véritablement dirigé évoluer librement dans l'air et revenir à son point de départ. »

L'aérostat avait parcouru 7,6 km (mesurés sur le sol) en 23 minutes. L'expérience avait eu pour témoins tous les habitants de Meudon qui s'étaient portés en foule sur les coteaux avoisinants et qui saluaient d'acclamations enthousiastes le navire aérien. Quant aux gamins du pays (nous raconte le reporter du *Figaro*), ils ne virent dans le ballon dirigeable que sa forme de poisson, et accueillirent son retour par le cri traditionnel des marchands de marine : « Il arrive... Il arrive ! »

La seconde sortie de *La France* eut lieu le 12 septembre en présence du général Campenon, ministre de la Guerre ; mais ce jour-là, le vent soufflait assez fort, et le ballon, emporté à la dérive, ne put tout d'abord que faire tête au vent et résister

au courant sans avancer ; voulant à tout prix triompher du vent, le capitaine Renard fit comme ces marins qui chargent les soupapes de leurs chaudières au risque de faire sauter la machine et le bâtiment ; il fit agir sur le moteur toutes les piles à la fois. Sous l'action du courant intense ainsi développé, l'hélice accéléra son allure et le ballon commença son mouvement sur Chalais. Mais en même temps le moteur électrique, traversé par un courant trop intense, s'échauffa à un tel point qu'il fallut stopper à la hâte : le moteur allait prendre feu !

Un quart d'heure après, l'aérostat prenait terre à Vélizy, à 5 kilomètres de Meudon et était ramené à son hangar par les soldats du Génie.

C'était en somme un accident sans importance, mais l'effet sur le public fut désastreux. Il fallait effacer cette mauvaise impression ; un nouvel anneau fut demandé à M. Gramme, et, le 8 novembre 1884, le ballon monté par MM. Renard et Krebs partit droit sur Boulogne, exécuta son virage au-dessus de Billancourt et rentra à Chalais sans la moindre difficulté, après avoir réalisé une vitesse propre de 6,30 m par seconde. Une seconde ascension aussi heureuse eut lieu dans l'après-midi du même jour.

Quelques modifications de détail permirent d'augmenter la puissance du moteur et d'emmener un troisième voyageur, M. Duté-Poitevin, aéronaute civil attaché à l'Etablissement de Chalais. Trois ascensions eurent alors lieu en 1885. Le 25 août, la vitesse du vent étant de 7 mètres,

l'aérostat, qui ne disposait que de 6,30 m, ne put rentrer à son point de départ. Notons en passant qu'il réalisait cependant un grand progrès sur l'expérience du 9 août 1884 au cours de laquelle sa vitesse propre n'était que de 4,80 m. La descente eut lieu à Villacoublay.

Les ascensions des 22 et 23 septembre 1885 furent les plus remarquables : le ballon partit vent debout et vint jusqu'à Paris en décrivant une courbe élégante qui prouvait de la manière la plus frappante la puissance du moteur et la docilité de l'aérostat. Puis après avoir franchi les fortifications, il revint vent arrière à Chalais en moins d'un quart d'heure. Dans cette dernière ascension la vitesse propre du ballon fut la plus grande qui ait été atteinte au cours de cette série d'expériences : on obtint en effet 6,50 m par seconde.

Malgré l'enthousiasme de la foule des Parisiens et des Meudonnais, ce sera le dernier voyage de *La France*. Le capitaine Renard estimait avoir donné une preuve suffisante de la maniabilité des aérostats.

Ce succès n'était pour lui qu'une simple étape dans la conquête de l'air (1).

Francis Roux-Devillas.

(1) Le Comité rappelle que, dans son projet de restauration de la Grande Terrasse, il prévoit la création d'un musée de l'aérostation dans le hangar Y construit par Eiffel à proximité de l'étang hexagonal de Chalais.

## DISTINCTION

Nous avons appris avec plaisir la nomination comme Chevalier du Mérite agricole de notre ami Henri

Clouzeau, membre de notre Conseil, et dont le dévouement et la compétence sont particulièrement appré-

ciés.

Nous lui adressons nos amicales et chaleureuses félicitations.

**Bulletin** { **d'adhésion (1)**  
**de renouvellement (1)**

M. (Nom) .....

Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Profession .....

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre .....

Date : .....

Cotisations : Membre Bienfaiteur . . . . .	50 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 4, rue des Capucins, 92190 Meudon - C.C.P. PARIS 22.465.15 - Tél. : 534.42.50
Membre Adhérent . . . . .	25 F	
Membre Sympathisant . . . . .	10 F	

(1) Rayer la mention inutile.

## AU CYCLAMEN

Confections florales, Mariage, Deuil  
Espaces verts, Entretien de jardins  
Plantes d'appartements \_\_\_\_\_

**M. PAIN,** 11, Boulevard Verd de Saint-Julien - 92190 MEUDON

Téléphone 534.02.41

**Dépositaire VILMORIN**